

# ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de la Ville de.....

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les pouvoirs de police conférés au Maire d'une commune en vertu de l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 99-5 du 06 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants,

Vu le Code Rural, notamment les articles L 211-11 et suivants,

Vu l'arrêté municipal ..... donnant délégation (éventuellement) de fonction à .....

Considérant que (décrire les faits marquants),

Considérant que cet animal est la propriété de M..... demeurant à .....

Considérant que l'animal sus-visé est de nature à présenter un danger grave et immédiat pour les personnes et les animaux domestiques et qu'il est nécessaire dans ces conditions de le placer dans un lieu de dépôt adapté à l'accueil et à la garde de celui-ci,

## A R R Ê T É

### ARTICLE 1 :

L'animal ....., propriété de M. ...., domicilié ..... est placé en dépôt, à compter de ce jour, à (préciser le lieu de dépôt : fourrière, SPA.....)

### ARTICLE 2 :

Donne instruction à la Police Municipale de ..... de se rendre au domicile de ..... en vue de capturer cet animal et le placer sous la garde de (responsable du lieu de dépôt).

### ARTICLE 3 :

Charge le Docteur ....., vétérinaire sanitaire de procéder à l'examen et à la surveillance sanitaires de cet animal et de décider et prescrire les mesures spécifiques applicables à cet animal.

### ARTICLE 4 :

Les frais afférents aux opérations de garde, de surveillance sanitaire et d'euthanasie éventuelle de l'animal dangereux seront intégralement mis à la charge de son propriétaire ou de son gardien.

### ARTICLE 5 :

M...(police municipale.....) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous Préfet de ....., à la Direction Départementale des services vétérinaires, à M....., propriétaire de l'animal, à Monsieur le Procureur de la République, à la Brigade de Gendarmerie de ....., au responsable du lieu de dépôt (fourrière, SPA...)

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Fait à ....., le ..... 200